

Règlement intérieur du parc Dashanpu

Directives de visite et consignes de sécurité pour garantir une expérience agréable

1. Gestion du site

Le château de Selles sur Cher et le parcours de Dashanpu sont gérés par la société Tourisme en Val de France, sarl au capital de 10000 euros située 1 place du Château 41130 Selles sur Cher et enregistrée au RCS de Blois sous le numéro 792 143 562.

Pour toute correspondance Internet, merci d'adresser vos messages au courriel suivant :

chateau.selles.sur.cher@gmail.com

Les informations liées au château de Selles sur Cher et au parcours Dashanpu sont présentées sur la page Facebook du château de Selles sur Cher :

<https://www.facebook.com/chateaudeselles>

<https://www.facebook.com/groups/1043817349570031>

2. Billet d'entrée

L'accès au site du château de Selles sur Cher et du parcours de Dashanpu nécessite un billet d'entrée, même s'il s'agit d'un billet gratuit ou d'une invitation. Les tarifs sont indiqués sur la plateforme de vente Internet et à l'accueil du château de Selles sur Cher.

Sauf exception portée par la société Tourisme en Val de France sur le billet d'entrée ou l'invitation, la durée de validité d'un billet d'entrée ou d'une invitation est limitée au 31 octobre de l'année en cours ou à la période d'ouverture du parcours de Dashanpu si sa date de fermeture est avant le 31 octobre de l'année en cours.

L'accès au parcours de Dashanpu se fait par le château de Selles sur Cher et ne dispose pas d'une entrée indépendante.

Le billet d'entrée ou l'invitation donnent accès au château de Selles sur Cher et au parcours de Dashanpu ; la visite de l'un mais pas de l'autre n'ouvre en aucun cas à une réduction du tarif appliqué pour l'accès au site.

De façon exceptionnelle, la société Tourisme en Val de France se réserve le droit de réduire l'accès des visiteurs au site en limitant l'accès à la visite du château de Selles sur Cher ou du parcours de Dashanpu. Si cette limitation a une origine commerciale, les visiteurs en seront informés à l'avance sur les réseaux sociaux du château de Selles sur Cher. Si cette limitation a une origine climatique ou un cas de Force Majeure, la société Tourisme en Val de France peut prendre la décision de réduire ou d'interdire l'accès au site, même au dernier moment. Dans ce cas, la possession d'un billet d'entrée acheté préalablement ne donnera pas accès au site et n'ouvrira pas droit à remboursement mais à une compensation proportionnée et liée à la visite du site.

Dans le cas d'une inondation ou d'un afflux soudain et trop important de public, l'accès au site pourra être interdit ou réduit, pour la sécurité des personnes. Cette décision pourra être décidée au dernier moment et n'ouvrira pas droit à remboursement mais à une compensation proportionnée et liée à la visite du site.

L'utilisation d'un billet d'entrée ou d'une invitation permet d'avoir accès au site durant ses horaires d'ouverture. Il est autorisé de sortir puis revenir au site pour poursuivre sa visite durant le même jour que celui où l'entrée ou l'invitation a été utilisée. Une fois utilisé, le billet d'entrée ou l'invitation ne permet plus d'avoir accès au site à partir du jour suivant l'entrée sur le site.

3. Zone gratuite et zone payante

Une zone gratuite est proposée au public à l'entrée du château de Selles sur Cher. Aucun billet d'entrée n'est nécessaire pour y accéder mais cet accès ne se fait qu'aux heures d'ouverture du château.

Un billet d'entrée ou une invitation sont nécessaires pour avoir accès à la zone payante comme évoqué dans le chapitre billet d'entrée.

Il est obligatoire de passer par le bâtiment d'accueil pour passer d'une zone à l'autre. L'accès d'une zone à partir de l'autre sans passer par le bâtiment d'accueil est interdit.

L'accès au café Hippolyte de Béthune est interdit à tout mineur laissé sans surveillance. La vente et la consommation d'alcool et de tabac sont interdites aux mineurs.

Le présent règlement intérieur s'applique de façon égale dans les deux zones, gratuite et payante.

4. ACCÈS AU PARC

4.1. Contrôle d'entrée :

En pénétrant dans le parc, vous vous engagez à ne pas apporter :

- Des substances illégales, dangereuses, des boissons alcoolisées, des bouteilles en verre, des objets dangereux (notamment des armes offensives ou défensives de toute catégorie) et tout objet ou jouet ayant l'apparence d'une arme à feu (par exemple : pistolet laser, pistolet à eau, ...) susceptibles de compromettre la sécurité des visiteurs.
- Des objets pouvant perturber la tranquillité des visiteurs (vuvuzela, porte-voix, klaxons).
- Des objets récréatifs tels que des drones ou tout autre jouet télécommandé ou radiocommandé.
- Tout objet considéré comme inapproprié ou perturbant par T.V.F.

Les visiteurs en possession d'objets interdits seront invités à s'en débarrasser avant d'entrer dans le parc. Il est important de noter que Tourisme en Val de France ne propose aucun service de garde d'objets, et les objets interdits ne pourront pas être récupérés et pourront être détruits.

4.2. Objets encombrants : Les poussettes et les petits chariots sont autorisés à condition de ne pas dépasser les dimensions de 92 cm x 132 cm pour des raisons de sécurité.

4.3. Moyens de déplacement : Il est interdit d'entrer dans le parc avec des patins à roulettes, des vélos ou tout autre moyen de déplacement personnel, motorisé ou non, tels que (liste non exhaustive) :

- Une trottinette avec ou sans moteur

- Un skateboard avec ou sans moteur
- Un gyropode
- Une monoroue ou engin similaire
- Un hoverboard

Un certificat médical indiquant spécifiquement le besoin pourra être demandé (à l'exception des fauteuils roulants standard et électriques). Veuillez noter que la vitesse de ces véhicules ou engins doit être limitée à une allure de marche ne dépassant pas 6 km/h.

4.4. Tenue vestimentaire : Pendant son séjour au château de Selles sur Cher et sur le parcours de Dashanpu, le visiteur s'engage à se comporter de façon responsable, raisonnable et « en bon père de famille ». La présence de mineurs sur site oblige à faire preuve de vigilance et de bienveillance.

Il est rappelé qu'il est nécessaire :

- De toujours rester respectueux envers les autres visiteurs et l'équipe du site,
- De conserver une tenue respectueuse de la morale et d'autrui,
- De ne pas se déplacer pieds nus,
- De ne pas hausser la voix ni crier pour que les autres visiteurs puissent comme vous profiter des lieux,

Il est rappelé qu'il est interdit de sortir des chemins réservés aux visiteurs. La société Tourisme en Val de France décline toute responsabilité pour ce qui adviendrait dans le cas du non-respect de cette règle.

Pour que tous les visiteurs puissent profiter pleinement de leur séjour au château de Selles sur Cher et le parcours de Dashanpu, il est demandé de :

- Toujours garder vos enfants sous votre surveillance directe et de veiller à ce qu'ils respectent également ce règlement intérieur à tout moment,
- Veiller à ce que vos enfants, vos proches et vous-même ne franchissiez pas les délimitations de sécurité installées autour des reproductions de dinosaures,
- Veiller à ce que vos enfants, vos proches et vous-même ne touchent ni n'enjambent les reproductions de dinosaures,

La société Tourisme en Val de France décline toute responsabilité pour ce qui adviendrait dans le cas du non-respect de ces règles.

4.5. Mineurs : Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un parent âgé de 15 ans ou plus ou d'un adulte responsable pour pouvoir acheter leur billet d'entrée et accéder à l'un des Parcs. Ils doivent être surveillés en permanence. T.V.F se réserve le droit discrétionnaire d'interdire l'accès aux enfants de moins de 7 ans non accompagnés d'un parent âgé de 15 ans ou plus ou d'un adulte responsable. Par conséquent, les enfants non accompagnés devront se soumettre à un contrôle de taille et d'âge à l'entrée des attractions. Quel que soit leur âge, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont légalement la garde, et ces derniers sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer. Pour les groupes d'enfants pris en charge dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs, l'accompagnement est obligatoire et doit être conforme à la réglementation en vigueur.

4.6. Animaux : Pour le bien-être de nos compagnons animaux, l'ensemble du site du château de Selles sur Cher et du parcours de Dashanpu leur sont interdits. La fréquence ainsi que la puissance sonore des

reproductions de dinosaures en animatronique indisposent certains animaux et peuvent entraîner des réactions imprévisibles.

4.7. Validité des billets d'entrée : Vous vous engagez à vérifier et à respecter les conditions de validité du titre d'accès au parc. Les billets achetés en dehors des canaux officiels ne seront pas acceptés.

4.8. Sortie et réadmission : Si vous souhaitez quitter le parc et être réadmis plus tard dans la même journée, veuillez vous assurer, avant de sortir, de disposer de tous les éléments nécessaires à votre réadmission (billets, éventuellement tampon, ...).

5. Refus d'accès au site

La société Tourisme en Val de France se réserve le droit de refuser l'accès du site du château de Selles sur Cher et au parcours de Dashanpu à toute personne et à ses proches dans le cas où:

- Une personne serait en état d'ébriété,
- Une personne serait sous l'effet de stupéfiants, de médicaments levant l'usage de la raison ou de substances hallucinogènes,
- Une personne serait malpolie ou agressive à l'égard du personnel de la société ou d'autres visiteurs,
- Une personne dont la tenue contreviendrait à la morale publique,
- Une personne ne respecterait pas les règles présentées ci-dessus. Dans ce cas, cette personne et éventuellement ses proches devraient quitter immédiatement le site et perdre leur droit d'accès.
- Toute personne connue pour ayant créé des désordres sur le site dans le passé ou en ville.

6. CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

Mesures particulières liées à la lutte contre la propagation du SARS-COV2

Conformément à la législation française et aux recommandations des autorités sanitaires, les visiteurs présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 pouvant être considérés comme des "cas probables", ainsi que leurs accompagnants proches pouvant être considérés comme des "cas possibles", seront priés de se rendre dans des lieux spécifiquement désignés à cet effet en attendant une évaluation par les services médicaux. T.V.F se réserve le droit de refuser l'accès aux visiteurs qui ne se conformeraient pas à ces mesures.

6.1. Comportement du public : Les vols, les troubles à l'ordre public, les violences verbales et physiques, les propos insultants, les fraudes, les escroqueries, les états d'ébriété, les atteintes aux bonnes mœurs, les actes malveillants, le non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, le racisme, les propos ou les comportements discriminatoires, etc., peuvent amener T.V.F à intervenir et à prendre les mesures appropriées, y compris en informant les forces de police, en déposant une plainte ou en reconduisant le visiteur hors du parc sans aucune compensation, remboursement ou autre recours. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de se déplacer ou de courir de manière imprudente. Nous vous demandons de respecter la propreté des lieux et les installations prévues pour votre plaisir et votre confort. Les zones clôturées sont interdites aux visiteurs. Pour des raisons sanitaires et de sécurité, il est interdit de manger et de boire dans le parc, y compris dans les files d'attente.

6.2. Sécurité dans les allées : Les dinosaures sont séparés du public par des cordages. De même, un dénivelé de 2 mètres nous sépare du Cher. Les abords du Cher sont protégés également par des cordages.

Sur le parcours, ne pas s'appuyer sur les cordages, permet de garantir votre sécurité, aussi bien que le respect des dinosaures. Nous vous demandons de ne pas vous en approcher. En cas de non observation de ces mesures, TVF ne pourra être tenu pour responsable.

En venant sur le parc, vous prenez conscience que vous êtes dans la nature et qu'il convient de faire attention où vous marchez afin de ne pas vous blesser.

6.3. Évacuation du parc : La direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès au parc, voire de l'évacuer, si le taux de fréquentation est trop élevé, pour des raisons de sécurité ou en cas de "force majeure".

6.4. Vol et Dommages aux biens des visiteurs : T.V.F décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation de vos effets personnels dans le parc.

6.5. Vidéosurveillance : Ce site est équipé d'un système de vidéosurveillance exploité par T.V.F. Pour plus d'informations, veuillez consulter les panneaux d'information spécifiques à la vidéosurveillance.

6.6. Objets abandonnés : T.V.F se réserve le droit de gérer les objets abandonnés de la manière la plus appropriée en collaboration avec les autorités compétentes.

7. ACCESSIBILITÉ DES ATTRACTIONS, DES SPECTACLES, DES RESTAURANTS, DES BOUTIQUES ET DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

3.1. Accès pour les femmes enceintes et les personnes en situation de handicap : Les femmes enceintes et les personnes en situation de handicap permanent ont le droit de bénéficier de la priorité dans les files d'attente.

3.2. Fermeture et retard d'ouverture : le café et la boutique peuvent ouvrir avec un retard ou être temporairement fermés, notamment pour des travaux, en cas de conditions météorologiques défavorables ou pour des raisons de sécurité. Les visiteurs sont informés que ces fermetures peuvent survenir sans préavis, sans remboursement ni compensation.

8. INTERDICTION DE TOUTE ACTIVITÉ COMMERCIALE NON AUTORISÉE

8.1. Vente illicite et distribution de prospectus : En général, il est formellement interdit de vendre des biens et/ou des services au sein du parc, ainsi que de distribuer des tracts, des dépliants ou d'autres imprimés ou panneaux. La revente et/ou l'achat de billets d'entrée au parc "à la sauvette" sont interdits.

8.2. Prises de vue, enregistrements et copies : Les prises de vue, les enregistrements et les copies à des fins commerciales et/ou professionnelles ne sont pas autorisés sans l'accord préalable et écrit de T.V.F. Des restrictions spéciales peuvent s'appliquer à certaines attractions et spectacles.

9. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

La direction de T.V.F se réserve le droit de modifier les présentes directives de visite et consignes de sécurité à tout moment et sans préavis.